

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000740 – AFR 38/006/00

Action complémentaire sur l'EXTRA 84/00 (AFR 38/005/00 du 14 novembre 2000)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MAUVAIS TRAITEMENTS

### MAURITANIE Personnes détenues :

Ahmed Ould Lafdal, président du comité chargé des relations extérieures de l'Union des forces démocratiques-Ère nouvelle (UFD-EN)

Mohamed Ould Haroun

Ahmed Ould Wediaa, journaliste

Ahmed Ould Bah

Sidi Ould Salem, professeur d'université

### Nouveau nom : Mohamed Mounir

### Personnes relâchées :

Marième Mint Saiga (f), coordonnatrice chargée des femmes au sein l'UFD-EN à Almina

Benina Mint Chedad (f), coordonnatrice chargée des femmes au sein l'UFD-EN à Riadh  
six autres femmes appartenant à l'UFD-EN

Londres, le 17 novembre 2000

Huit femmes appartenant à un parti d'opposition qui avaient été arrêtées par la police ont été remises en liberté. Néanmoins, cinq dirigeants de ce même mouvement sont toujours détenus au secret, et un sympathisant de ce parti d'opposition a été appréhendé à son tour. Amnesty International est préoccupée par la sécurité de ces hommes.

Marième Mint Saiga, Benina Mint Chedad et six autres femmes ont été relâchées dans l'après-midi du 13 novembre, après avoir été retenues pendant quelques heures par la police à Nouakchott, la capitale. Pendant cette période, elles ont été interrogées sur leur appartenance politique et ont été averties qu'elles ne devaient participer à aucun mouvement de protestation organisé par l'opposition. La police a menacé au moins une d'entre elles, en lui affirmant qu'elle serait de nouveau appréhendée et battue si elle était prise en train de manifester. Les forces de l'ordre avaient interpellé ces femmes plus tôt dans la journée, afin de les empêcher de prendre part à un mouvement de contestation organisé pour protester contre la décision du gouvernement d'interdire l'Union des forces démocratiques-Ère nouvelle (UFD-EN). Toutes ces femmes sont des membres actifs de ce parti d'opposition.

Ahmed Ould Lafdal, Mohamed Ould Haroun, Ahmed Ould Wediaa, Ahmed Ould Bah et Sidi Ould Salem sont toujours privés de leur liberté. On ignore encore où ils sont détenus, mais le 15 novembre, le procureur de la République a informé leurs avocats qu'ils étaient soupçonnés d'« atteinte à la sûreté de l'État ». En vertu de la législation mauritanienne, les responsables présumés de ce type de crime peuvent être maintenus en garde à vue pour une période pouvant aller jusqu'à trente jours, sur ordre du procureur de la République. Bien qu'ils aient demandé une copie de cet ordre, les avocats ne l'ont toujours pas obtenue. La police a procédé à l'arrestation de ces cinq hommes, qui sont des figures de l'opposition et des responsables de l'UFD-EN, le 9 et le 11 novembre, apparemment dans le but de museler leur mouvement.

D'après les informations recueillies, un sympathisant de l'UFD-EN, Mohamed Mounir, a été appréhendé par la police à Nouakchott le 16 novembre, et est également détenu dans un endroit inconnu.

Ces arrestations ont eu lieu après que le gouvernement mauritanien eut pris l'initiative de dissoudre l'UFD-EN le 28 octobre, en vue de mettre un terme au vaste mouvement d'opposition que suscitent les relations diplomatiques entretenues par le gouvernement avec Israël.

### **ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax** (en français ou dans votre propre langue) :

– exhortez les autorités à garantir la sécurité d'Ahmed Ould Lafdal, de Mohamed Ould Haroun, d'Ahmed Ould Wediaa, d'Ahmed Ould Bah, de Sidi Ould Salem et de Mohamed Mounir, et à veiller à ce qu'ils soient traités conformément aux normes internationales ;

– appelez les autorités à leur permettre sans délai de recevoir la visite des membres de leur famille, de consulter des avocats et de recevoir les soins éventuellement requis par leur état de santé ;

– demandez instamment que ces hommes soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'infractions prévues par la loi, auquel cas ils devraient être traduits en justice dans les plus brefs délais dans le respect des normes internationales d'équité.

**APPELS À :**

**Remarque : l'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile.**

**Président de la République :**

Son Excellence  
Monsieur le Président Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya  
Président de la République  
La Présidence - BP 184  
Nouakchott, MAURITANIE

**Fax :** + 222 2 52636 (inscrivez sur votre télécopie :

« À l'attention du Président de la République »)

**Formule d'appel :** Monsieur le Président de la République,

**Ministre de l'Intérieur, des Postes et des**

**Télécommunications :**

Monsieur Dah Ould Abdel Jelil  
Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications  
Ministère de l'Intérieur, BP 195  
Nouakchott, MAURITANIE

**Fax :** + 222 2 53661

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**Ministre de la Justice :**

Monsieur Lemrabott Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed  
Ministre de la Justice  
Ministère de la Justice, BP 350  
Nouakchott, MAURITANIE

**Fax :** + 222 2 57002

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**Procureur de la République :**

Monsieur Mohamed Yeslem Ould Jidimou  
Procureur de la République  
Palais de Justice  
Nouakchott, MAURITANIE

**Télégrammes :** Procureur de la République, Nouakchott,  
Mauritanie

**Formule d'appel :** Monsieur le Procureur de la République,

**COPIES À :**

**Journal :**

*Le Calame*

**Courriers électroniques :** calame@compunet.mr

**Journal :**

*La Tribune*

BP 6227 Nouakchott, MAURITANIE

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Mauritanie dans votre pays

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 28 DÉCEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*